

Les examens biologiques à faire en cours de grossesse

Les ordonnances vous seront données au fur et à mesure

* Au 3ème mois :

- ✓ les prises de sang pour la déclaration de grossesse, analyse d'urine, la toxoplasmose
- ✓ la prise de sang pour évaluer le risque d'anomalies chromosomiques dont la Trisomie 21 (à faire après l'échographie du premier trimestre)
- ✓ et éventuellement celle du Rhésus foetal

* A partir du 4ème mois et une fois par mois jusqu'au terme :

Analyse d'urine et si vous n'êtes pas immunisée, la toxoplasmose.

Cette ordonnance est valable jusqu'à la fin de la grossesse et vous sera donnée au 4ème mois.

* Au 6ème mois :

en plus de l'analyse d'urine (et de la toxoplasmose), une prise de sang pour vérifier si vous n'êtes pas anémiée et éventuellement le « test du sucre »

* Au 8ème mois :

- ✓ On réalise au cabinet, par un prélèvement vaginal, le dépistage du Streptocoque B.
 - ✓ Une ordonnance pour faire un « bilan préparatoire » vous sera aussi donnée.
- Vous pouvez attendre ce RDV du 8ème mois pour faire le contrôle de l'analyse d'urine (et la toxoplasmose) : vous ferez tout en même temps au laboratoire avec l'ordonnance que je vous donnerai

Pour tous les résultats biologiques : pas de nouvelle bonne nouvelle

Même si les chiffres semblent être hors des normes

(Ces normes données par les laboratoires ne sont pas adaptées à une femme enceinte)



Merci de toujours avoir sur vous

***soit votre carte de groupe sanguin si vous en avez une**

***soit le résultat papier de votre groupe sanguin**



Merci d'imprimer les résultats de la prise de sang du 2^e mois et du 3^e mois.

Il n'est pas nécessaire d'imprimer les autres